

**Compte-Rendu du Conseil de l'UFR élargi au Conseil Scientifique et au Conseil
des Enseignements
Séance du 12 septembre 2006**

Etaient présents :

Conseil d' UFR : A Asnacios, M. Aubert, Y. Charon, T. Coudreau, E. Fort, W. Guyard, J. Jovet, D. Mushatsi, N. Pottier, J. Roussel, D. Royer, K. Schahmaneche, P. Schwemling, C. Sirtori, R. Vanhoeserlande.

Conseil Scientifique : V. Berger, F. Gallet, O. Ronsin, D. Royer, M. Piat, E. Plagnol, I. Sagnes.

Conseil des Enseignements : T. Baumberger, T. Beau, S. Bottani, J. Browaeys, JM Di Meglio, C. Ferrari, Y. Girard, I. Nikolic-Audit, A. Sacuto.

1) Demande d'habilitation à diriger des thèses

Après avoir entendu le rapport de Daniel Royer sur la demande d'habilitation à diriger des thèses formulée par Philippe Lanièce, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande.

2) Information sur le déménagement

Suite au rapport de la commission de sécurité, l'objectif fixé par la présidence de l'Université serait de pouvoir réceptionner les bâtiments le plus rapidement possible afin de pouvoir aménager les salles de TD/TP et les zones de recherche. À la suite de cela, une nouvelle visite de la commission de sécurité pourrait être effectuée. Cette commission a normalement un délai de trois semaines pour passer après avoir été invitée à le faire.

Une série de réunions est prévue cette semaine entre l'UFR et la présidence et entre la présidence et le rectorat, réunions qui devraient déboucher sur un calendrier d'emménagement.

Le statut des TP pour le 1er semestre est conditionné à ce calendrier et sera étudié dans la semaine. L'installation complète des TP prendra quant à elle typiquement 3 semaines.

3) Service Enseignement pour l'année en cours et à venir

Luc Valentin informe les conseils que la répartition des enseignements au sein de l'UFR de physique est désormais en charge de Tristan Beau, qui remplace Julien Browaeys dans ces fonctions.

Pour l'année en cours, un service moyen effectif de 180 h, une prise en compte des transferts de charge et une décharge des entrants d'une durée de 32h est proposé et assure le service de l'UFR de physique. Ce volume horaire correspond au service standard d'enseignement tel qu'il avait été fixé à 180h par décision du conseil des enseignements de juin 2006, avec la correspondance 1h cours = 1h TD = 1h TP. (c.f. propositions de Tristan Baumberger, Tristan Beau, Julien Browaeys jointes au CR).

Pour les propositions concernant les années à venir, se référer au même document que précédemment.

Après discussion, il est proposé que la décharge des nouveaux entrants puisse porter sur une durée de 3 ans, éventuellement d'une manière dégressive.

Le Conseil vote sur la proposition concernant l'année en cours.

Pour 6, Contre 2, Abstention 2

Le Conseil vote sur la proposition concernant les années à venir

Pour 5, Contre 2, Abstention 3

La discussion porte alors sur la possibilité de cumuls des charges d'enseignement avec des activités rémunérées supplémentaires. Il est noté que cette possibilité de cumul doit être réservée à ceux qui font un service plein.

Le directeur d'UFR doit alors s'assurer qu'une éventuelle activité rémunérée annexe ne se traduit pas par une réduction sensible de ses activités de recherche ou une dégradation de son service d'enseignement.

4) Problème lié à la demande de la délégation de Sandra Lerouge

Le cas de Sandra Lerouge est évoqué. Celle-ci a obtenu 6 mois de délégation au CNRS au lieu de 12 demandée, alors qu'elle avait été classée 1^{ère} par l'UFR. Il apparaît que ce classement n'a pas pu parvenir à temps au CNRS. Il est proposé, qu'exceptionnellement, le Conseil de l'UFR lui accorde, pour cette année, une décharge correspondant à la différence (6 mois).

Le Conseil vote sur cette proposition :

Pour 8, Contre 0, Abstention 1

5) Monitorat bénévole transformé en stage doctoral d'initiation à l'enseignement (32h/an)

Discussion de la proposition présentée par Y.Charon et W. Guyard (c.f. document joint au CR)

L'étude des heures (rémunérées) de monitorat montre que le quota accessible est largement rempli par les étudiants Normaliens et X. Les boursiers d'autres types rencontrent donc des difficultés pour pouvoir effectuer un monitorat et pour acquérir une expérience d'enseignement, nécessaire afin de postuler à un poste à l'Université.

Il a donc été donc proposé et mis en place à petite échelle les années précédentes que les étudiants en thèse puissent effectuer un monitorat "bénévole".

La discussion fait apparaître que sous, cette forme, le bénévolat n'est pas acceptable.

Il est proposé de définir un "Stage Doctorale d'Initiation à l'Enseignement" (SDIE). Le stagiaire serait associé à un enseignant et participerait aux TP/TD donnés en

s'impliquant de plus en plus dans la réalisation des TP/TD au cours des semaines.

Un référant serait désigné au niveau de l'UFR afin de s'assurer, en liaison avec le stagiaire et l'enseignant associé, du bon déroulement du stage. L'affectation du stagiaire, à la charge du responsable de la répartition des enseignements, se fera en évitant impérativement un tandem avec un membre de son équipe de recherche et, autant que possible, de son laboratoire.

Ce type de stage serait accessible à tous les doctorants, quel que soit le type de leur bourse, s'ils ne bénéficient pas d'un monitorat.

La proposition est donc la suivante :

Durée du stage : ~30h pour 1 an renouvelable,
Tandem stagiaire-enseignant bien identifié,
Référént UFR pour le suivi du stage,
Ouvert à toute type de bourse,
Le stage est validé par l'Ecole Doctorale, sur la base d'un rapport de la part du stagiaire et d'un rapport de l'enseignant encadrant
Evaluation du fonctionnement de ces stages dans 3 ans.

Le Conseil vote sur cette proposition : Pour 9, Contre 0, Abstention 1

6) Décharge d'enseignement via le paiement, à l'UFR, de vacations.

Discussion de la proposition présentée par F. Gallet et C. Sirtori (c.f. document joint au CR)

Il est proposé que des décharges d'enseignement puissent être demandées par des enseignants en contrepartie d'une subvention, versée par le demandeur à l'UFR, destinée à des paiements de vacation.

La discussion reste très générale et fait apparaître les difficultés liées au versement de ces subventions. Il y a un risque que seuls les projets obtenant des budgets importants puissent bénéficier de ce type de montage. Un "impôt" sur les projets est évoqué. Un tel projet est-il "légal" ?

Un consensus général ne se dégage pas et la discussion est renvoyée à un prochain conseil afin que les différentes questions posées puissent être étudiées avant cette discussion, et qu'un projet de fonctionnement plus détaillé soit proposé.